

Madame Nathalie CHABANNE
Députée des Pyrénées-Atlantiques
14 rue Jean-Jacques de Monaix

64000 PAU

Bordeaux, le 15 MARS 2016

17 MARS 2016

Madame la Députée,

Par courrier en date du 26 janvier 2016, vous m'avez adressé une copie du message par lequel Madame Marie-Hélène HENRY dénonce les dysfonctionnements récurrents sur les lignes Ter du sud de l'Aquitaine, et m'avez fait part de l'exaspération des usagers confrontés à ces difficultés.

Je ne peux que partager votre constat sur la dégradation du service public Ter Aquitaine ces derniers mois. Les retards et nombreuses suppressions de trains ou encore les dysfonctionnements de l'information en situation perturbée qui sont intervenus, notamment sur les lignes du sud de la Région, sont inacceptables.

Alors que la Région consacre des moyens importants au renouvellement du matériel roulant, à la modernisation du réseau, au développement des tarifications régionales, ou encore à la modernisation des gares, SNCF Mobilités, en sa qualité d'exploitant des services ferroviaires régionaux, est tenu de mettre en œuvre les moyens adaptés à l'exécution et à la qualité du service public Ter Aquitaine.

Cet effort de la Région est particulièrement important pour les deux lignes Pau-Oloron et Bayonne - Saint-Jean-Pied-de-Port, dont la récente régénération a permis d'éviter la fermeture.

La Région est intervenue à de nombreuses reprises auprès de la Direction Régionale de la SNCF pour que celle-ci mette en place des actions concrètes et efficaces, afin que la situation s'améliore véritablement. Depuis la rentrée de septembre 2015, la SNCF a pris une série de mesures, mais qui s'avèrent clairement inefficaces et sans effet au vu des situations difficiles vécues par les usagers au quotidien.

La Région maintient une forte pression sur la SNCF pour qu'elle redresse la situation au plus vite. Ainsi, depuis 2014, a-t-il été décidé de geler la contribution que verse la Région à la SNCF pour le fonctionnement du service Ter Aquitaine.

J'ai également exigé de la SNCF une indemnisation des abonnés en compensation des dysfonctionnements subis ces dernières semaines, qui se traduira par une remise de 50% sur le prix de leur abonnement au mois de mars 2016.

J'interviens une nouvelle fois auprès de Monsieur Olivier DEVAUX, Directeur Régional de SNCF Mobilités, pour relayer l'exaspération des usagers et exiger le retour à une situation convenable sur le réseau de transports régionaux de voyageurs, à un niveau de qualité à la hauteur des efforts consentis par la Région.

Vous me faites part, en outre, de la préoccupation des usagers concernant la sécurité dans les transports ferroviaires. Les incidents intervenus sur la série des 73500, desservant notamment les lignes du sud de l'Aquitaine, sont à l'origine de nombreuses suppressions de trains, suite à l'exercice du droit de retrait de leurs conducteurs pour l'acheminement de ces matériels vers leur lieu de maintenance.

Après avoir reçu SNCF Mobilités et SNCF Réseau, ainsi que des organisations syndicales de l'entreprise sur le sujet essentiel de la sécurité des transports régionaux, la Région a également saisi par courrier l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF) dès le 16 octobre 2015, afin d'obtenir dans les meilleurs délais des garanties sur la sécurité du transport ferroviaire ; garanties qui m'ont été données par réponse de sa Présidente le 26 octobre 2015.

Des mesures techniques conservatoires agréées par l'EPSF ont été prises par la SNCF pour permettre la poursuite des circulations des 73500 en toute sécurité.

Enfin, je suis récemment intervenu auprès de SNCF Réseau, le 23 février 2016, pour obtenir rapidement l'équipement complémentaire de 2 passages à niveau en pédales d'aide au shuntage, tel que demandé par les organisations syndicales, et faciliter ainsi l'accès au centre de maintenance d'Hendaye.

Vous assurant de la volonté de la Région de restaurer un service public de qualité,

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Alain ROUSSET